

COMPTE RENDU CONJOINT DE LA COMMISSION DE TRAVAIL SUR LES PROPOSITIONS D'UN SYSTÈME DE PAIEMENT DES PRIMES ET PER- DIEMS AUX DÉLÉGATIONS SPORTIVES

Conseil du 28 septembre 2017

1. Rappel du Contexte

Lors des diverses compétitions sportives, les membres des délégations sportives se déplacent avec d'importantes sommes d'argent en devises pour faire face aux dépenses courantes pendant les compétitions. Ces dépenses couvrent généralement les primes des joueurs, les frais de restauration et de logements/hôtels, les frais de déplacement, d'entraînement, etc.

Selon l'importance des compétitions, du pays d'accueil et du niveau de qualification de nos équipes nationales, la délégation transporte plusieurs centaines de milliers voire des millions de dollars (ou euros). Ce qui n'est pas sans poser des risques sécuritaires, de fraudes, de logistiques et financiers.

Faisant suite aux instructions du Premier Ministre et dans le cadre des réformes des finances publiques, une commission mixte composée de cadres des Ministères des Finances, du Budget et des Sports a été mise en place pour réfléchir à des approches permettant de limiter, voire interdire l'utilisation et le transport de numéraires lors des compétitions sportives internationales auxquelles la Guinée participe.

Le retard accusé s'explique par la non-disponibilité des certains membres, en mission et aussi par des éléments complémentaires demandés par le MEF concernant le dispositif existant dans l'un de nos clubs de football.

Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises pour définir l'approche adéquate. Les travaux ont consisté à : (i) *faire une analyse comparative avec les pratiques en vigueur dans les pays de la sous-région* (ii) *inviter les établissements financiers de la place à la réflexion* ; (iii) *définir et proposer des pistes de solutions*.

2. Propositions

Sur la base des entretiens que nous avons eus avec les différents établissements financiers et des produits et services offerts actuellement sur le marché Guinéen, et l'analyse comparative effectuée tant au niveau de la sous-région qu'au niveau local quant à la gestion pécuniaire des compétitions sportives, il ressort que l'utilisation des **cartes prépayées à débit immédiat** actuellement disponibles sur le marché est une réelle alternative.

Le fait également que la majorité des compétitions sportives est planifiée suffisamment à l'avance permet une meilleure planification et programmation. Cet élément plaide en faveur d'une nouvelle méthode.

Ces cartes prépayées sont données à tout client qui en fait la demande, contre frais d'émission de la carte, et sans obligation d'avoir un compte bancaire ouvert à la banque émettrice. Ce sont des cartes de la gamme VISA, et qui bénéficient donc du réseau mondial de ce dernier.

L'approche globale avec les dépenses liées aux compétitions sportives serait de distinguer deux (2) types de dépenses : (i) les dépenses de primes et autres émoluments aux joueurs et autres membres des délégations, et (ii) les dépenses d'entretien (hôtel, frais de déplacement, restauration, etc.)

Pour le premier type de dépenses, il peut être rendu obligatoire à tous les membres de délégation (joueurs et équipe technique) d'avoir une carte prépayée, en leurs propres noms et leurs propres références de sécurité (numéro de téléphone pour confirmation des paiements en ligne, code secret, etc.). Tout paiement de primes et autres bénéfices se fera avec les cartes des titulaires, selon qu'ils font partie de la délégation ou non pour une compétition bien donnée. A ce niveau, un contrôle peut être mis en place avec la (les) banque (s) qui seront sélectionnées à la suite d'un appel à concurrence, pour s'assurer que les cartes sont rechargées en fonction de la liste des participants approuvée par le département. A la suite de nos entretiens avec les banques locales, il ressort qu'il est tout à fait possible de mettre cet outil de contrôle en place, à travers une plateforme électronique de contrôle. Cet aspect devra, normalement, faire l'objet de discussion avec la banque qui sera retenue pour plus de précisions.

Pour le deuxième type de dépenses, il est possible de mettre en place deux cartes prépayées. Une qui servira au paiement des frais d'hôtel et de restauration, et une autre pour les frais accessoires. La première sera configurée de sorte à interdire les retraits en espèces. Seuls les paiements à des terminaux de paiement électronique (TPE) ou en ligne seront autorisés, car pour ce type de dépenses, il est presque impossible d'avoir des hôtels qui n'acceptent pas les cartes bancaires à l'étranger. Pour un contrôle interne plus fort, il sera même possible d'envisager de restreindre les transactions aux pays hôtes dans lesquels nos équipes séjournent, de sorte à rendre impossible des transactions en dehors des pays qui reçoivent nos équipes pour une période donnée. Une multitude d'autres types de restrictions, comme sur le mode de paiement, la période pendant laquelle le paiement peut être fait en ligne, dans un hôtel, sur un TPE, etc., peut être déployée en fonction de nos besoins. Pour ce qui est des frais accessoires, pour lesquels l'utilisation du numéraire est obligatoire, comme pour les frais de transport à l'étranger (location de bus, etc.), il peut être procédé à un rechargement de la carte en fonction du budget prévisionnel établi par le département des Sports. A ce niveau aussi, une multitude de restrictions peut être appliquée à la carte pour le niveau de contrôle interne souhaité.

Enfin, et à titre d'exemple, le même processus de paiement par cartes prépayées à débit immédiat est utilisé par l'équipe locale de Football HOROYA FC pour ces

compétitions à l'étranger. Par conséquent, cette mesure pourrait bien s'appliquer à nos équipes nationales.

1. Avantages

Outre les avantages énumérés plus haut, nous pouvons citer entre autres les avantages suivants :

- L'un des principaux avantages de cette pratique est le paiement de toutes les dépenses liées aux compétitions en Francs Guinéens. **Les ordres de rechargement sont effectués en monnaie locale, ce qui diminue la pression sur les demandes de devises étrangères, en l'occurrence le dollar américain.**
- Possibilité de faire des retraits partout dans le monde, à travers les cartes VISA
- Modulation des plafonds des transactions en fonction des besoins
- Suivi de toutes les transactions des cartes sur les portails web
- Procédures de contrôle des dépenses publiques renforcées, car ayant la possibilité de tracer toutes les transactions journalières aux différents bénéficiaires de paiement, sans possibilité de dissimuler une quelconque information
- Alerte envoyée par sms pour toutes les transactions, de sorte à éviter les retraits frauduleux en cas de perte ou de clonage de la carte
- Possibilité de faire faire des avances sur paiement par le partenaire financier qui sera sélectionné, en attendant le dénouement des procédures quelque fois lourdes de décaissement en interne et ce, dans le strict respect des dispositions de la LORF et du RGGBCP. Cette possibilité aura pour avantage d'éviter tous désagréments avant, pendant et après les compétitions à fort engouement dans le pays. Toutefois, cette possibilité devra être négociée avec la banque potentielle, et pourra être un critère déterminant dans le processus de sélection
- Les cartes prépayées ayant atteint leurs dates d'expiration se voient transférées leurs soldes sur les nouvelles cartes confectionnées à cet effet
- Relevés des mouvements de paiements édités directement par la banque émettrice de sorte à pouvoir pointer les dépenses non liées à la mission, etc.

2. Risques :

Les risques identifiés sont les suivants :

Risques	Atténuation des risques
Comme dans toute transaction bancaire, l'utilisation des cartes bancaires entraînent des risques non négligeables. Surtout en cas de perte. Les responsabilités pouvant être partagées entre le détenteur de la carte et l'institution bancaire dans la plupart des cas	Cependant, malgré les risques qui peuvent être gérés par les différentes parties, il est toujours plus sécurisé d'avoir des types de paiements différents de l'utilisation du numéraire. Toutefois, il sera question d'aborder ces questions de sécurité avec les potentielles banques et en définir les règles en cas de survenance de fraude. Ce point devra rentrer en compte dans la sélection de la future banque partenaire.
Refus des sportifs d'utiliser les cartes (économie guinéenne étant encore basée sur les espèces).	Sensibilisation et explication sur les bénéfices (paiement intégral de ce qui leur est dû par exemple, réduction des risques de pertes et des risques sécuritaires liés au transport d'espèces

3. Recommandations

Après avoir défini les besoins de l'Administration pour la gestion financière des compétitions sportives, il est recommandé de procéder à un appel à candidature entre les institutions bancaires en place. De ce fait, une correspondance devra être adressée à l'association professionnelle des Banques (APB) de Guinée pour leur indiquer nos besoins afin d'inviter toutes les banques susceptibles à remplir les conditions à soumissionner.

Pendant la phase de concertation avec les banques primaires, nous nous sommes rendus compte que peu de banques locales fournissent les cartes prépayées. Par conséquent, en application des dispositions régissant la passation de marchés en Guinée, en l'occurrence l'article 25 du décret d'application D/2012/128 portant code des marchés publics et délégations de service, l'autorité contractante qui est le Ministère des Finances peut solliciter un appel d'offres restreint pour procéder à la sélection du futur partenaire financier dans la mise en place de ce mécanisme.

A date, un projet d'arrêté est en cours de finalisation et de validation qui porte sur les montants des primes et autres émoluments à payer aux différentes équipes nationales et sur le nombre réglementaire des membres des délégations selon chaque type de compétition. Ce projet d'arrêté devrait incorporer le nouveau mécanisme qui devra être mis en place avec le futur partenaire bancaire en vue de donner un caractère formel et continu à l'acte.

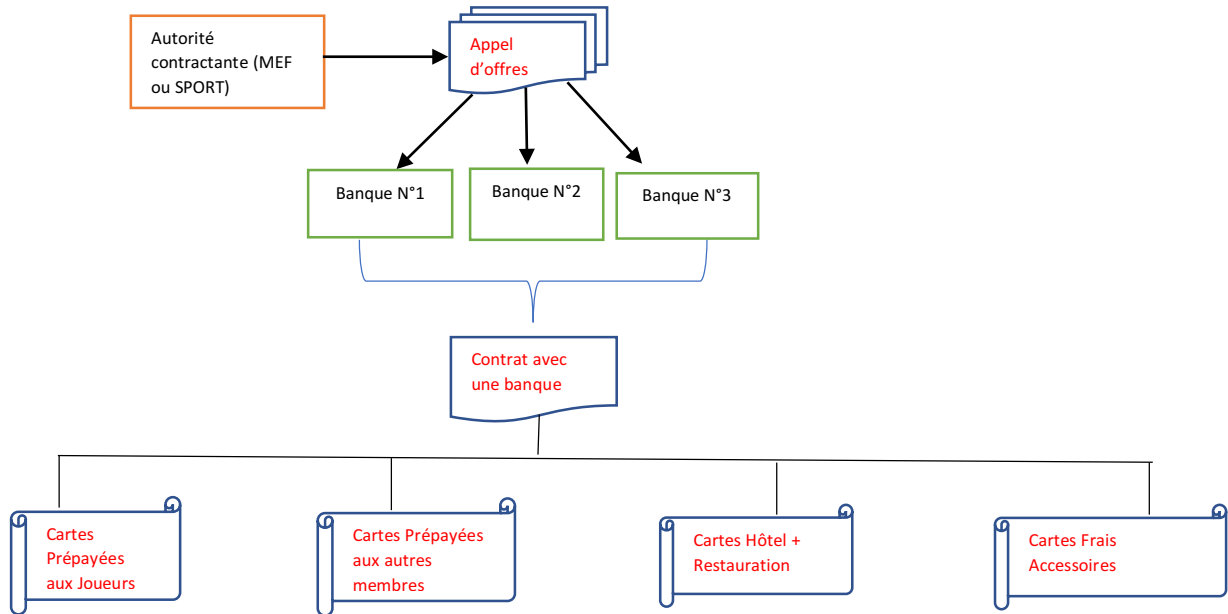
Enfin, une concertation avec en premier lieu la fédération Guinéenne de Football, mais également les autres fédérations devra avoir lieu pour aider à sensibiliser les équipes nationales de football pour le nouveau mécanisme de paiement des primes, car il est

récurrent de voir naitre des problèmes autour du paiement des primes des joueurs en Guinée.

4. Description schématisée du processus à mettre en place

FLOWCHART DES DEPENSES AVEC L'UTILISATION DES CARTES PREPAYEES

Processus de Mise en Place des cartes Prépayées



Toutes ces cartes seront distribuées aux principaux bénéficiaires, avec tous les renseignements de sécurité, tels que le numéro de téléphone (pour les sms), l'email (pour les notifications), les codes de sécurité, l'utilisation des portails web disponibles, les contacts en cas de fraude, etc.

Processus de Contrôle des Dépenses Effectuées

PLANIFICATION DES COMPETITIONS SPORTIVES NECESSAIRE POUR LA MAITRISE DES COUTS Y AFFERENTS

